



Première demande de titre de séjour

Par **bobiron**, le **15/10/2012** à **05:03**

Bonsoir je m'appelle David j'ai 19 ans Je suis d'origine mauricienne cependant je suis née a Monaco je suis arriver en France a l'age de 5 ans avec mes parents et ma grande soeur.

Alors voila pour être en situation légale en France mon père a fait des démarche et j'ai obtenu un document de circulation a garder jusqu'à ma majorité.

je suis donc aller a mes 18 ans faire ma demande de premier titre de séjour sauf que je n'avais pas remarquer que mon passeport avait expirez depuis peut.j'ai donc du renouveler mon passeport ce qui a prit du temps et entre temps mes parent on divorcer j'ai donc énormément de retard mon document de circulation est expirer depuis 1 an et 4 mois.voici ma situation.

j'aimerais avant tout savoir le prix de ce document car un amis m'as dit que j'allais payer 349e ce qui est une grosse somme pour ma mère qui a du mal a s'en sortir financièrement depuis le départ de mon père.

Ensuite j'aimerais savoir ce que j'encoure pour mon retard a propos de ma première demande de titre de séjour? J'espère qu'il ne faudrait pas que je paye plus car pour payer il faudrait que j'attende encore plus longtemps a cause des faible revenu de ma mère. je souhaite vraiment obtenir cette carte pour trouver un travail rapidement et aider ma mère financièrement je suis de scolariser depuis 6 mois j'ai obtenu mon bac mais sans papier je ne peut rien faire je ne peut ni poursuivre des études supérieur ni trouver du travail je suis dans une impasse.

merci de votre attention j'espere que vous pourrez m'apporter votre aide .

Par **HAMMAMI**, le **29/10/2012** à **17:06**

Coût

La première délivrance de la carte de séjour temporaire est payante.

Vous devez régler les taxes par timbres fiscaux ordinaires.

Les timbres sont demandés au moment de l'accord sur la demande ou de la remise de la carte:77 € pour un titre de séjour étudiant

(19 € + 58 €)

Par **pancras**, le **29/10/2012** à **18:47**

Bjr,

En fait, la carte de séjour "vie privée et familiale" aurait pu lui être délivré automatiquement. En effet, il est entré en France avant ses 13 ans et réside habituellement depuis l'âge de 5 ans avec au moins un de ses parents en France. Cependant, la demande de ladite carte aurait pu être effectuée à partir de ses 16 ans s'il souhaitait travailler et *jusqu'à ses 19 ans*. Aucun visa n'était exigé. Or, ici, ce jeune homme a malheureusement pour lui dépassé le délai.

La carte de séjour "vie privée et familiale" pour un étranger entré en France avant ses 13 ans est effectivement un peu onéreuse : 368€ (19€ + 349€).